

Communiqué de presse

Arrêté de définition du périmètre

Le 17 mai 2011

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Isle-Dronne top départ !

Après une phase d'émergence de plus d'une année, le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Isle-Dronne est officialisé par l'arrêté inter-préfectoral du 17 mai 2011.

C'est en 2004, que les élus de l'Etablissement Public Territorial de la Dordogne (EPIDOR), présidé par Bernard CAZEAU, Sénateur de la Dordogne, ont souhaité apporter des solutions pour améliorer la gestion des ressources en eau sur le bassin Isle-Dronne, dont les rivières sont mises à mal lors de la période d'étiage. Ceci s'est traduit par l'élaboration et la mise en œuvre dès 2005 d'un Plan de Gestion d'Etiages.

Parce que le territoire est concerné par de nombreux enjeux de la gestion de l'eau (recul de la biodiversité, dégradation des zones humides, obstacles aux déplacements des poissons migrateurs, pollutions, ...) et afin de répondre aux objectifs européens de bon état des eaux, les élus, appuyés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne 2010-2015, ont choisi en 2009 de lancer la procédure de consultation pour faire émerger un SAGE.

L'Etat a organisé la consultation des collectivités du bassin (Communes, Conseils généraux, Conseils régionaux, Comités de Bassin Loire-Bretagne et Adour-Garonne) en 2010 afin d'approuver le périmètre. Des réunions ont été organisées par EPIDOR, sous l'égide d'élus du territoire, Pascal DEGUILHEM, Daniel BOISSERIE, Jeannik NADAL et Alain MAROIS, afin d'informer les élus et usagers sur le sage et les enjeux locaux de la gestion de l'eau. Ces réunions ont mobilisé plus de cent-vingt élus et usagers du bassin Isle-Dronne. Le projet a été bien accueilli et 99 % des collectivités ont donné un avis favorable au périmètre proposé.

Les préfets de la Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Dordogne, Gironde, Haute-Vienne ont signé le 17 mai 2011 l'arrêté de périmètre du SAGE (**arrêté disponible sur le site gest'eau : <http://www.gesteau.eaufrance.f>**). Ils ont par ailleurs désigné le Préfet de la Dordogne comme responsable de la procédure pour l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE, outil reposant sur la connaissance et la concertation autour de la gestion des territoires de l'eau.

Maintenant au tour de la Commission Locale de l'Eau !

Clé de la réussite du SAGE, cette commission composée d'élus, d'usagers et de l'Etat aura pour mission d'élaborer son projet de territoire pour les années à venir, en recherchant des solutions afin de trouver le meilleur équilibre entre protection des milieux aquatiques et la satisfaction durable des usages de l'eau. Cette commission pourrait se réunir à l'automne.



<http://www.eptb-dordogne.fr>